

Règlement du Championnat suisse par équipes

Date de création: 1^{er} janvier 2011
Dernière modification: 29 juillet 2017, Egerkingen
Par: D. Holliger, Secrétariat Swiss Snooker

Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins.

Note: la version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Subordination

Le présent règlement reconnaît les règlements de Swiss Snooker et y est soumis.

Sommaire

1	Autorisation de participation.....	3
2	Organisation, inscription et répartition	3
3	Mode de jeu.....	4
4	Système de jeu.....	4
5	Direction du Championnat suisse par équipes et directeur de tournoi	5
6	Remarques générales.....	5
7	Dispositions finales	5

1 Autorisation de participation

Tant les joueurs licenciés que les joueurs sans licence peuvent participer au Championnat Suisse par équipes.

Une équipe est composée de deux joueurs et d'un joueur de réserve. Ceux-ci doivent faire partie de la même formation dès le délai d'inscription jusqu'à la fin de la finale. Le remplacement d'un joueur durant le Championnat suisse par équipes n'est pas autorisé.

Une équipe peut se composer de dames, messieurs, juniors, séniors, mélangés ou non.

La finance d'inscription unique fixée par Swiss Snooker autorise à jouer depuis le début des qualifications jusqu'à la fin de la finale.

Une absence inexcusée le jour du tournoi conduira à ce que l'équipe respective soit sanctionnée par une amende conformément au point 4.12 du règlement des finances. La tenue code 3 est applicable. Une image homogène en ce qui concerne les vêtements de chaque équipe est souhaitable. La tenue code 2 est applicable pour le tour final.

Si une équipe ne peut pas participer à une journée de finale, une autre équipe peut être nommée. (par tirage au sort). L'équipe qui ne participe pas perd tous ses droits (coupes, médailles, prix en espèces).

2 Organisation, inscription et répartition

Le Championnat suisse par équipes n'aura lieu que si au moins 8 équipes sont inscrites.

Un tour qualificatif sera joué un week-end prédéfini par Swiss Snooker. Le nombre de lieux de tournois sera communiqué au début de la saison respective.

Les équipes doivent être annoncées à la direction du Championnat suisse par équipes avant la fin du délai d'inscription. Plus aucune autre équipe ne sera agréée après le délai d'inscription.

Toutes les équipes annoncées seront réparties par la direction du Championnat suisse par équipes dans les différents lieux de tournois de qualification.

3 Mode de jeu

Une semaine après le délai d'inscription – donc dès que le nombre d'équipes inscrites au Championnat suisse par équipes est connu – il sera annoncé si le tour qualificatif sera joué en groupes, en double k.o. ou k.o. direct. Le nombre de frames jouées ainsi que le nombre d'équipes qualifiées pour le tour final seront également fixés.

L'exemple suivant montre sur quel mode de jeu il est possible de jouer:

16 équipes sont inscrites. Swiss Snooker fait la répartition suivante:
8 équipes dans chacun des 2 lieux de tournoi.

Dans chaque lieu de tournoi, on joue en 2 groupes de 4 équipes. Pour chaque groupe, il y a 2 équipes qui sont promues en demi-finales. Les vainqueurs des deux demi-finales se qualifient pour la finale de la saison du Championnat suisse par équipes.

Etablissement des têtes de série pour la finale de la saison du Championnat suisse: les finalistes du 1^{er} lieu de tournoi seront tirés au sort contre les finalistes du 2^e lieu de tournoi. Les demi-finales / finales seront jouées dans le cadre du Championnat suisse officiel. Le nombre de frames est déterminé en collaboration avec l'organisation du Championnat suisse.

4 Système de jeu

Des matches sont joués en individuel et en double. Parmi les trois joueurs inscrits, 2 joueurs peuvent être librement nommés pour les différentes rencontres en groupes. Aucun joueur ne peut être remplacé au cours d'une rencontre.

Une rencontre se compose de:

Round 1 – Individuel (Best of 3)

Joueur 1-A vs. Joueur 2-B

Joueur 1-B vs. Joueur 2-A

Round 2 - Double (Best of 3)

Joueurs 1-A/B vs. Joueurs 2-A/B (break alternatif)

Round 3 - Individuel (Best of 3)

Joueur 1-A vs. Joueur 2-A

Joueur 1-B vs. Joueur 2-B

Pour la rencontre, le but du jeu est ainsi Best of 5.

Une concertation des joueurs entre eux en double (analyse de la situation de jeu) est permise (voir règle officielle).

Règle officielle:

Les partenaires peuvent discuter pendant une frame, sauf pendant que l'un des attaquants est déjà à la table, et cela tant que sa reprise n'est pas terminée par un coup n'apportant aucun point ou par une faute.

Le comité peut décider une modification de cette règle, s'il y a p. ex. divergence lors de Championnats internationaux avec la règle officielle.

5 Direction du Championnat suisse par équipes et directeur de tournoi

Le responsable (la direction) du Championnat suisse par équipes est défini par Swiss Snooker. La nomination du directeur de tournoi incombe aux clubs et centres affiliés ou à Swiss Snooker. Le responsable et le(s) directeur(s) de tournoi ont les tâches suivantes:

- Défense des intérêts du Championnat suisse par équipes (Direction et directeur de tournoi)
- Respect des règlements de Swiss Snooker (Direction et directeur de tournoi)
- Création et respect du calendrier (Direction)
- Gestion des tableaux
- Première instance de décision en cas d'éventuels problèmes (directeur de tournoi)

6 Remarques générales

La durée de la saison du Championnat suisse par équipes est calquée sur l'année de Swiss Snooker.

L'équipe des vainqueurs obtient le titre de Championne suisse par équipes et est autorisée à participer au Championnat européen par équipes de l'EBSA et au Championnat mondial par équipes de l'IBSF. Les remises des prix et la proclamation des rangs du Championnat suisse par équipes ont lieu le jour de la finale, après le match final.

La section Snooker est responsable de fixer les finances d'inscription, les prix et les coupes (voire règlement des finances).

7 Dispositions finales

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 2015. Les modifications de ce règlement nécessitent l'acceptation du comité.